



BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2025

Délibérations

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND VILLENEUVOIS

BUREAU COMMUNAUTAIRE - LISTE DES DÉCISIONS

Séance du 25 mars 2025

Ressources Humaines

3 – Mise à disposition d'un agent de la commune de Villeneuve -sur- Lot auprès de la CAGV – Service Habitat – **M. Jean-Paul CABAS**

Adoptée à l'unanimité

Assainissement – Eau et Déchets Ménagers

4 – Demande de subvention à l'Agence de l'eau Adour Garonne pour la campagne de recherche des substances dangereuses dans les eaux en amont des stations de traitement des eaux usées de Villeneuve-sur-Lot (RSDE Diagnostic amont) – **M. Pascal MOURGUES**

Adoptée à l'unanimité

5 – Demande d'aide auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour la réalisation de travaux de mise en séparatif Cami de Pastourel à Bias – **M. Pascal MOURGUES**

Adoptée à l'unanimité

6 – Demande d'aide auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour la réalisation de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue Alphonse de Poitiers à Villeneuve-sur-Lot – **M. Pascal MOURGUES**

Adoptée à l'unanimité

7 – Demande d'aide auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour la réalisation de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue de Pontous à Villeneuve-sur-Lot – **M. Pascal MOURGUES**

Adoptée à l'unanimité

Le 25 Mars 2025

Le Conseiller
Désigné Secrétaire de séance,

Xavier CLERC



Affichée le : 14 AVR. 2025

Le Président,

Gérard RÉGNIER



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Décision n° 03/2025

Séance du 25 mars 2025

Date de la Convocation : 19 mars 2025

Heure de la séance : 18 h 00

Effectif : 32 – Présents : 20 – Représentés : 3 – Absents : 9

Président de séance : Gérard RÉGNIER (Président)

Secrétaire de séance : Xavier CLERC

Présents : MM. et Mmes Jacques BORDERIE, Michel BRUYERE, Jean-Paul CABAS, Xavier CLERC, Chantal de BRONDEAU, Jean-Jacques DULAURIER, André FORGET, Cyril FRIEDRICH, Gilles GROSJEAN, Jean-Marie LAFOSSÉ, Malika MESSAOUDI-LOUBET, Pascal MOURGUES, Bertrand PLANTÉ, Christelle PRELLON, Pierre-Jean PUDAL, Gérard RÉGNIER, Christian ROUSSEAU, Patricia SUPPI, Béatrice VAQUIER, Yvon VENTADOUX

Étaient représentés : M. Gilles CHAROLLAIS par M. Jean-Paul CABAS, Anne DELLIAUX par Mme Béatrice VAQUIER, Christian GILLET par Bertrand PLANTÉ

Étaient absents, excusés : MM. et Mmes Bernard AJON, Corine BARTHEROTTE, Anne-Marie DAVELU-CHAVIN, Marie-Laure GRENIER, Michel LAVILLE, Catherine LÉVÊQUE, Xavier LLOPIS, Laurent PERIQUET, Jena REDON

OBJET : MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT AUPRÈS DE LA CAGV

Rapporteur : M. Jean-Paul CABAS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° 132 du Conseil Communautaire en date du 29 juillet 2024,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources et Administration générale » réunie le 13 mars 2025,

Mes chers collègues,

L'article L. 512-12 du CGCT fait obligation d'informer l'assemblée délibérante de la décision de mettre à disposition un agent de la collectivité auprès d'une autre collectivité ou établissement public préalablement à la signature de la convention.

Dans le cadre d'une bonne organisation des services et considérant la pertinence d'une coopération des services de l'Agglomération et de la Commune, fondée sur une réciprocité de compétences et d'expertises transversales, il est proposé de mettre à disposition auprès de la CAGV l'agent suivant :

Nom prénom	Grade à ce jour	Dernier poste occupé à la ville de VSL	Collectivité d'accueil : CAGV		Quotité de MAD à la CAGV	Période
			Direction de rattachement	Poste/ missions		
DELBOS Sophie	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Agent de gestion administrative	Urbanisme	Technicienne de salubrité	100 %	01/02/2025 pour un an renouvelable par tacite reconduction

Considérant que l'ensemble de cette mise à disposition s'effectuera à titre onéreux.

Considérant que le Bureau Communautaire a reçu délégation du conseil pour les dossiers relatifs à la mise à disposition d'agents provenant d'organismes tiers ;

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,

- 1°) **D'autoriser** la mise à disposition à titre onéreux de l'agent cité ci-dessus, de la commune de Villeneuve sur lot auprès de l'agglomération à temps complet et ce, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1^{er} février 2025.
- 2°) **D'autoriser** le Président à signer la convention à intervenir avec la Commune de Villeneuve-sur-Lot.

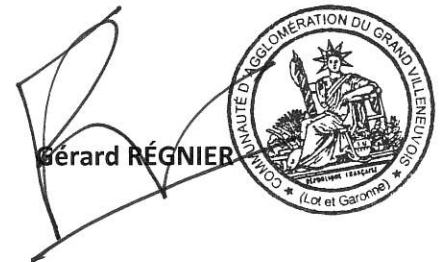
Le 25 mars 2025,

Le Conseiller,
Désigné Secrétaire,



Xavier CLERC

Le Président,



Publié le :1 4 AVR. 2025.....

Certifié Exécutoire le :1 4 AVR. 2025.....

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Décision n° 04/2025

Séance du 25 mars 2025

Date de la Convocation : 19 mars 2025

Heure de la séance : 18 h 00

Effectif : 32 – Présents : 20 – Représentés : 3 – Absents : 9

Président de séance : Gérard RÉGNIER (Président)

Secrétaire de séance : Xavier CLERC

Présents : MM. et Mmes Jacques BORDERIE, Michel BRUYERE, Jean-Paul CABAS, Xavier CLERC, Chantal de BRONDEAU, Jean-Jacques DULAURIER, André FORGET, Cyril FRIEDRICH, Gilles GROSJEAN, Jean-Marie LAFOSSE, Malika MESSAOUDI-LOUBET, Pascal MOURGUES, Bertrand PLANTÉ, Christelle PRELLON, Pierre-Jean PUDAL, Gérard RÉGNIER, Christian ROUSSEAU, Patricia SUPPI, Béatrice VAQUIER, Yvon VENTADOUX

Étaient représentés : M. Gilles CHAROLLAIS par M. Jean-Paul CABAS, Anne DELLIAUX par Mme Béatrice VAQUIER, Christian GILLET par Bertrand PLANTÉ

Étaient absents, excusés : MM. et Mmes Bernard AJON, Corine BARTHEROTTE, Anne-Marie DAVELU-CHAVIN, Marie-Laure GRENIER, Michel LAVILLE, Catherine LÉVÊQUE, Xavier LLOPIS, Laurent PERIQUET, Jena REDON

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE POUR LA CAMPAGNE DE RECHERCHE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DANS LES EAUX EN AMONT DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE VILLENEUVE SUR LOT (RSDE DIAGNOSTIC AMONT).

Rapporteur : M. Pascal MOURGUES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 132 du Conseil Communautaire en date du 29 juillet 2024,

L'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RSDE) a débuté en 2002 et s'inscrit dans la mise en œuvre de la démarche inscrite dans la **directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 dite directive cadre sur l'eau (DCE)**. Elle vise à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour, d'une part, réduire et, d'autre part, supprimer progressivement les rejets, pertes et émissions de substances prioritaires dans le milieu aquatique.

Un diagnostic à l'amont et à l'aval des stations de traitement des eaux usées a été réalisé en 2018-2019. 12 substances micropolluantes ont été mises en évidence dans les eaux brutes et aucune dans les eaux traitées.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 11 avril 2017, il convient de compléter les campagnes de recherche précédentes par une phase de diagnostic à l'amont des stations de traitement des eaux usées afin de comprendre les sources d'émission et identifier les actions de réductions pertinentes.

L'agence de l'eau Adour-Garonne est susceptible d'accompagner financièrement les collectivités à hauteur de 50% des dépenses retenues. Ce financement concerne les maîtres d'ouvrage ou leurs exploitants dans la réalisation des diagnostics visant à rechercher en amont de la station, les micropolluants et de définir un programme d'action pour les réduire et/ou les supprimer conformément à la note technique du 12 août 2016.

Le montant total du projet est de 25 000 € HT, l'aide demandée sera de 12 500 €.

Considérant que le Bureau Communautaire a reçu délégation pour les demandes d'attributions et de règlement de subventions, participations et convention nécessaires au fonctionnement des services d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT.

Considérant l'avis favorable émis par la commission « Assainissement, Eau et Déchets Ménagers » réunie le 18 mars 2025,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Après avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- 1°) **De faire** une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne pour la campagne de recherche des substances dangereuses dans les eaux en amont des stations de traitement des eaux usées de Villeneuve sur Lot,
- 2°) **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le 25 mars 2025


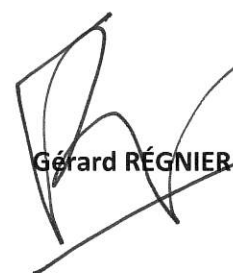
**Le Conseiller,
Désigné Secrétaire,**

Xavier CLERC



Le Président,

Gérard RÉGNIER



Publié le :14 AVR. 2025.....

Certifié Exécutoire le :14 AVR. 2025.....

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Décision n° 05/2025

Séance du 25 mars 2025

Date de la Convocation : 19 mars 2025

Heure de la séance : 18 h 00

Effectif : 32 – Présents : 20 – Représentés : 3 – Absents : 9

Président de séance : Gérard RÉGNIER (Président)

Secrétaire de séance : Xavier CLERC

Présents : MM. et Mmes Jacques BORDERIE, Michel BRUYERE, Jean-Paul CABAS, Xavier CLERC, Chantal de BRONDEAU, Jean-Jacques DULAURIER, André FORGET, Cyril FRIEDRICH, Gilles GROSJEAN, Jean-Marie LAFOSSE, Malika MESSAOUDI-LOUBET, Pascal MOURGUES, Bertrand PLANTÉ, Christelle PRELLON, Pierre-Jean PUDAL, Gérard RÉGNIER, Christian ROUSSEAU, Patricia SUPPI, Béatrice VAQUIER, Yvon VENTADOUX

Étaient représentés : M. Gilles CHAROLLAIS par M. Jean-Paul CABAS, Anne DELLIAUX par Mme Béatrice VAQUIER, Christian GILLET par Bertrand PLANTÉ

Étaient absents, excusés : MM. et Mmes Bernard AJON, Corine BARTHEROTTE, Anne-Marie DAVELU-CHAVIN, Marie-Laure GRENIER, Michel LAVILLE, Catherine LÉVÊQUE, Xavier LLOPIS, Laurent PERIQUET, Jena REDON

Objet : DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF CAMI DE PASTOUREL À BIAS

Rapporteur : M. Pascal MOURGUES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 132 du Conseil Communautaire en date du 29 juillet 2024,

Afin de supprimer un réseau d'assainissement unitaire en domaine privé, la collectivité a décidé d'améliorer la collecte des eaux usées en réalisant des travaux de mise en séparatif Cami de Pastourel. Ces travaux permettront de diminuer le volume d'eaux usées déversé dans la rivière Lot.

Le montant total du projet est de 300 000 € HT.

L'agence de l'eau Adour-Garonne propose une aide à hauteur de 30 % pour ce type de travaux, soit une somme de 90 000 € maximum.

Une aide de 50% du montant des travaux, sera également accordée aux riverains devant réaliser des travaux de mise en conformité en domaine privé. La collectivité se charge de collecter ces fonds auprès de l'agence de l'eau et de les reverser aux riverains éligibles.

Considérant que le Bureau Communautaire a reçu délégation pour les demandes d'attributions et de règlement de subventions, participations et convention nécessaires au fonctionnement des services d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT.

Considérant l'avis favorable émis par la commission « Assainissement, Eau et Déchets Ménagers » réunie le 18 mars 2025,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Après avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- 1°) **De faire** une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne pour les travaux de mise en séparatif Cami de Pastourel à Bias,
- 2°) **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le 25 mars 2025

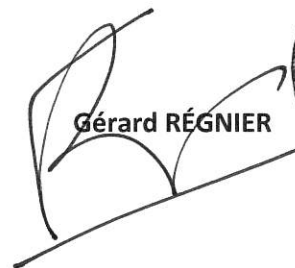
**Le Conseiller,
Désigné Secrétaire,**

Xavier CLERC



Le Président,

Gérard RÉGNIER



Publié le : **14 AVR. 2025**

Certifié Exécutoire le : **14 AVR. 2025**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Décision n° 06/2025

Séance du 25 mars 2025

Date de la Convocation : 19 mars 2025

Heure de la séance : 18 h 00

Effectif : 32 – Présents : 20 – Représentés : 3 – Absents : 9

Président de séance : Gérard RÉGNIER (Président)

Secrétaire de séance : Xavier CLERC

Présents : MM. et Mmes Jacques BORDERIE, Michel BRUYERE, Jean-Paul CABAS, Xavier CLERC, Chantal de BRONDEAU, Jean-Jacques DULAURIER, André FORGET, Cyril FRIEDRICH, Gilles GROSJEAN, Jean-Marie LAFOSSE, Malika MESSAOUDI-LOUBET, Pascal MOURGUES, Bertrand PLANTÉ, Christelle PRELLON, Pierre-Jean PUDAL, Gérard RÉGNIER, Christian ROUSSEAU, Patricia SUPPI, Béatrice VAQUIER, Yvon VENTADOUX

Étaient représentés : M. Gilles CHAROLLAIS par M. Jean-Paul CABAS, Anne DELLIAUX par Mme Béatrice VAQUIER, Christian GILLET par Bertrand PLANTÉ

Étaient absents, excusés : MM. et Mmes Bernard AJON, Corine BARTHEROTTE, Anne-Marie DAVELU-CHAVIN, Marie-Laure GRENIER, Michel LAVILLE, Catherine LÉVÊQUE, Xavier LLOPIS, Laurent PERIQUET, Jena REDON

Objet : DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE ALPHONSE DE POITIERS À VILLENEUVE-SUR-LOT

Rapporteur : M. Pascal MOURGUES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 132 du Conseil Communautaire en date du 29 juillet 2024,

Afin de supprimer un rejet direct d'eaux usées au ruisseau Le Cambes, la collectivité a décidé d'améliorer la collecte des eaux usées en réalisant des travaux de mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées rue Alphonse de Poitiers. Ces travaux permettront de diminuer le volume d'eaux usées déversé au milieu naturel.

Le montant total du projet est de 200 000 € HT.

L'agence de l'eau Adour-Garonne propose une aide à hauteur de 30 % pour ce type de travaux, soit une somme de 60 000 € maximum.

Une aide de 50% du montant des travaux, sera également accordée aux riverains devant réaliser des travaux de mise en conformité en domaine privé. La collectivité se charge de collecter ces fonds auprès de l'agence de l'eau et de les reverser aux riverains éligibles.

Considérant que le Bureau Communautaire a reçu délégation pour les demandes d'attributions et de règlement de subventions, participations et convention nécessaires au fonctionnement des services d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT.

Considérant l'avis favorable émis par la commission « Assainissement, Eau et Déchets Ménagers » réunie le 18 mars 2025,

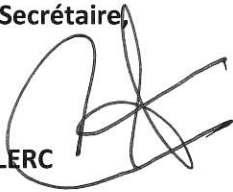
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,

- 1°) **De faire** une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées rue Alphonse de Poitiers à Villeneuve sur Lot,
- 2°) **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le 25 mars 2025


Le Conseiller,
Désigné Secrétaire,

Xavier CLERC



Le Président,

Gérard RÉGNIER



Publié le :1 4 AVR. 2025.....

Certifié Exécutoire le :1 4 AVR. 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Décision n° 07/2025

Séance du 25 mars 2025

Date de la Convocation : 19 mars 2025

Heure de la séance : 18 h 00

Effectif : 32 – Présents : 20 – Représentés : 3 – Absents : 9

Président de séance : Gérard RÉGNIER (Président)

Secrétaire de séance : Xavier CLERC

Présents : MM. et Mmes Jacques BORDERIE, Michel BRUYERE, Jean-Paul CABAS, Xavier CLERC, Chantal de BRONDEAU, Jean-Jacques DULAURIER, André FORGET, Cyril FRIEDRICH, Gilles GROSJEAN, Jean-Marie LAFOSSE, Malika MESSAOUDI-LOUBET, Pascal MOURGUES, Bertrand PLANTÉ, Christelle PRELLON, Pierre-Jean PUDAL, Gérard RÉGNIER, Christian ROUSSEAU, Patricia SUPPI, Béatrice VAQUIER, Yvon VENTADOUX

Étaient représentés : M. Gilles CHAROLLAIS par M. Jean-Paul CABAS, Anne DELLIAUX par Mme Béatrice VAQUIER, Christian GILLET par Bertrand PLANTÉ

Étaient absents, excusés : MM. et Mmes Bernard AJON, Corine BARTHEROTTE, Anne-Marie DAVELU-CHAVIN, Marie-Laure GRENIER, Michel LAVILLE, Catherine LÉVÊQUE, Xavier LLOPIS, Laurent PERIQUET, Jena REDON

OBJET : DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DE PONTOUS À VILLENEUVE-SUR-LOT

Rapporteur : M. Pascal MOURGUES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 132 du Conseil Communautaire en date du 29 juillet 2024,

Afin de supprimer un rejet direct d'eaux usées à la rivière Lot, la collectivité a décidé d'améliorer la collecte des eaux usées en réalisant des travaux de mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées rue de Pontous. Ces travaux permettront de diminuer le volume d'eaux usées déversé au milieu naturel.

Le montant total du projet est de 190 000 € HT.

L'agence de l'eau Adour-Garonne propose une aide à hauteur de 30 % pour ce type de travaux, soit une somme de 57 000 € maximum.

Une aide de 50% du montant des travaux, sera également accordée aux riverains devant réaliser des travaux de mise en conformité en domaine privé. La collectivité se charge de collecter ces fonds auprès de l'agence de l'eau et de les reverser aux riverains éligibles.

Considérant que le Bureau Communautaire a reçu délégation pour les demandes d'attributions et de règlement de subventions, participations et convention nécessaires au fonctionnement des services d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT.

Considérant l'avis favorable émis par la commission « Assainissement, Eau et Déchets Ménagers » réunie le 18 mars 2025,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,

- 1°) **De faire** une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées rue de Pontous à Villeneuve sur Lot,
- 2°) **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le 25 mars 2025

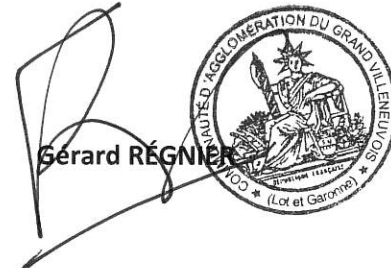
Le Conseiller,
Désigné Secrétaire,

Xavier CLERC



Le Président,

Gérard RÉGNIER



Publié le :1.4. AVR. 2025

Certifié Exécutoire le :1.4. AVR. 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.